

Les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) : rappel et focus sur l' AIS 35



AAVA

Définition

L'Adaptation à la Vie Active (AVA) vise l'apprentissage ou le ré-apprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Il s'agit d'une toute première mobilisation vers l'emploi qui s'adresse à un public dont les problématiques sociales sont telles que l'accès en emploi ordinaire s'avère être momentanément difficile.

Il se fixe comme objectifs de :

- Développer les potentialités individuelles pour se réinsérer,
- Favoriser l'autonomie de l'utilisateur,
- Acquérir les règles nécessaires à la reprise d'une activité professionnelle par le biais d'une prise en charge globale,
- Repérer et régler les problématiques sociales et de santé (santé, démarches administratives, budget, accès au droit, mobilité...),
- Assurer les éléments de formation de base,
- S'entraîner aux gestes manuels et à la vie active.

L'insertion par le travail et l'activité

Dans une logique de parcours, des résidents peuvent candidater aux AIPR après un temps aux AAVA.

- **Les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA)** - parcours de 6 mois renouvelables



- **Les Ateliers d'Insertion du Pays Rennais (AIPR)** - parcours de 2 ans maximum (6 mois renouvelable)



Les AAVA de l' AIS

Parcours de réinsertion

Les AAVA s'adressent à des résidents de l'association et à des personnes extérieures.

L'activité aux ateliers fait obligatoirement partie du parcours de réinsertion des personnes accueillies en CHRS; ces ateliers sont intégrés au projet d'établissement des CHRS de Rennes (Adsao) et Vitré (Tertres Noirs).

Il n'y a aucun pré-requis demandé pour y accéder (hormis d'avoir le droit de travail pour les ressortissants étrangers).

Activités

À Rennes : sous-traitance, cuisine, ménage, entretien des locaux, entretien des extérieurs.

À Vitré : cuisine, ménage, entretien de locaux, bois de chauffage, maraîchage, entretien des extérieurs.

20 heures par semaine, maximum 80 heures par mois.

Les journées de travail sont articulées en plages horaires de 2 heures.

Orientation et processus d'admission

Les travailleurs extérieurs sont prescrits par un organisme: ALFADI, APASE, ASFAD, CCAS, ESCALE, ASBL...

Une convention tripartite AIS 35 /travailleur /prescripteur est signée et déclarée en Préfecture.

Une visite est organisée aux ateliers pour en présenter le fonctionnement et les activités aux candidats.

L'intégration est ensuite réalisée à la demande du candidat, afin que sa participation soit basée sur sa propre motivation.

Accompagnement

Pour les résidents du CHRS : Les travailleurs accueillis sont suivis par un référent social au CHRS et un référent pro aux ateliers. Tous les mois, une réunion de co-référence entre tous les travailleurs sociaux permet d'aborder chaque cas particulier lorsque nécessaire.

Pour l'ensemble des travailleurs : Une évaluation peut être réalisée en fin de période entre le référent pro et le référent social (CHRS ou prescripteur).

Contact AIS 35
43 rue de Redon 35 000 RENNES ☎ 02 99 67 39 14 www.ais35.fr

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

28 rue de la Donelière – 35 000 RENNES

☎ 07.86.30.70.87 – secretariat.siao35@gmail.com – www.siao35.fr